



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le
ID : 015-211500855-20231130-2023_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 novembre 2023

Délibération : N° 2023_31

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 30 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

Présent(s) :

Pradal Gérard, Baduel Sébastien, Bruel Marcel, Lamouroux Nicolas, Daudé, Thierry Noël Géraud, Oustry Michel, Ther Benoit, Chassagne Chrystel, Auratus Eric, Malgouzou Nathalie, Tourlan Anne,

Absent(s) :

Excusés : Amaral Emmanuelle, Puybouffat Delphine

Secrétaire de séance : Ther Benoit,

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € mise en place en novembre 2022 et arrivée à échéance.

Compte tenu des recettes restant à encaisser (DETR 2021; FCS, ANS), et que pour faire face aux dépenses de début d'année et de fin d'année il serait judicieux de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 87 000 €

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance de la proposition du Crédit Agricole Centre France accepte les conditions suivantes:

Article 1: Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de LABROUSSE décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes:

- **Montant: 87 000 €**

- **Durée: 12 mois**

- Taux d'intérêts: EURIBOR 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro) : 4,674 % (si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro) égal à 0,7 %

- Marge: + 0,70 %

- Paiement des intérêts: trimestriel à terme échu

- Commission d'engagement: 0,20 % du montant accordé soit 174 €

Article 2 : Le conseil municipal de Labrousse autorise Mr PRADAL Maire à signer la convention;

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 30 novembre 2023
Reçu en Préfecture
le 01 décembre 2023
Publié ou notifié
le 01 décembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 novembre 2023

Le Maire

Gérard PRADAL

